

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 18**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

---

**OBJET**

Avenant de prolongation à la convention entre le Département et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) dans le cadre du projet Ensemble en Provence

---

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311656**

## I- RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Dans le cadre de la poursuite de son soutien aux acteurs culturels du département, le Conseil départemental apporte son aide à travers divers partenariats ayant, notamment, pour objectif de favoriser l'accès à la culture des personnes qui en sont les plus éloignées.

- Par **délibération n°88 du 27 février 2015**, la Commission Permanente a approuvé le principe d'un partenariat entre le Conseil départemental et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM).
- Par **délibération n°71 du 11 décembre 2015**, la Commission Permanente a approuvé un avenant de prolongation de la convention de partenariat liant le Conseil départemental et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM).
- **Par délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016 ainsi que les orientations et actions de la politique publique de Développement Durable du Département pour l'exercice 2016, et notamment le financement du dispositif transversal « Ensemble en Provence », dont l'objectif principal est de favoriser l'accès à la culture, à l'art, au sport et aux loisirs des personnes qui en sont les plus éloignées.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition de cette enveloppe.

## II- OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet :

- de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente, l'avenant de prolongation de la convention de partenariat liant le Département et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM),
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cet avenant, dont le projet est joint en annexe au présent rapport.

### **Partenariat entre le Département et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM)**

Le projet Ensemble en Provence a pour objectif de favoriser l'accès à la culture, à l'art, au sport et aux loisirs des personnes qui en sont, souvent, les plus éloignées, en donnant les moyens aux publics dits « prioritaires » d'accéder à des activités que la collectivité programme ou soutient et à des ateliers de pratique artistique.

Ces publics prioritaires sont les principaux usagers du service public départemental : bénéficiaires de minimas sociaux, enfants, familles, personnes isolées, vulnérables relevant de différents dispositifs de l'action sociale du département mais aussi les seniors, les publics des structures sociales de proximité (centres sociaux, associations de quartier, associations caritatives) et les collégiens.

Le MuCEM, de son côté, s'est fixé pour objectif de participer à l'enrichissement et à la diffusion de la réflexion sur les questions touchant aux civilisations et sociétés de l'Europe et de la Méditerranée.

Ainsi, le MuCEM et le Département souhaitent par le présent avenant poursuivre leur partenariat afin de faciliter la venue des habitants les plus fragiles du département au musée.

Cet avenant a pour objet de prolonger le partenariat pour la période de 12 mois renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit de janvier à décembre 2017 renouvelable au maximum jusqu'à décembre 2019. Les conditions dans lesquelles ce partenariat sera opéré restent identiques à celles développées dans la convention initiale votée par délibération n°88 du 25 février 2015.

### III- INCIDENCES FINANCIERES

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe par rapport à la délibération n°3 du 25 mars 2016, qui a notamment présenté le financement du dispositif transversal « Ensemble en Provence ».

En revanche, ce rapport induit une incidence financière indirecte liée au financement du transport des bénéficiaires. Cette dépense sera engagée sur les crédits suivants :

<b>Programme</b>	<b>Libellé</b>	<b>Opération</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
22023	Agenda 21 Ensemble en Provence - Transport	1010807	011-0202-6135-1

#### **IV- CONCLUSIONS**

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

La dépense sera engagée au chapitre 011 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL